

Séance du mardi 17 janvier 2023

Date de la convocation : 07/01/2023

Membres en exercice : 7

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne STUTZ,

Présents : 6

Présents : Anne STUTZ, Gérard JULIEN, Caroline CASTILLON, Claire MEGIAS, Guy BACCOLI, Bernard GLUSZYK

Votants : 6

Représentés :

Excusés :

Absents : Mathieu BONDAZ

Secrétaire de séance :

Caroline CASTILLON

DE_2023_001 - Objet : Avenant convention débroussaillage

1.4.2: Conventions et contrats divers (convention de groupement/gro

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que, suite à l'augmentation du carburant en 2022, M. Mourard demande une révision des tarifs du service de débroussaillage et d'élagage. Pour cela, un avenant à la convention signée le 17 novembre 2021 avec M. Mourard est nécessaire. Le prix proposé de l'heure de débroussaillage à l'épareuse est fixé à date du 01/01/2022 à 50 € HT et le prix de l'heure de l'élagage au lamier est fixé à date du 01/01/2022 à 70 € HT.

Après lecture de l'avenant, le Conseil Municipal

- **DECIDE** à l'unanimité, d'autoriser la Maire à signer ledit avenant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Fait à Saint Arey, le mardi 17 janvier 2023

Le Maire



RF Préfecture d'Isère
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/02/2023 038-213803612-20230117-DE_2023_001-DE